



COMMUNE : 129 BILLERE
ARRONDISSEMENT : 64 PAU
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LESCAR

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	20 089 597	41,05	91,70	21 529 000	8 837 655	42,28	9 102 661
Taxe foncière non bâties (TFNB)	22 217	47,54	122,82	24 600	11 695	48,96	12 044
Taxe d'habitation (TH)	1 430 445	17,46	53,69	1 532 007	267 489	17,98	275 455
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	9 116 839		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	9 389 960

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total soustrait	42,98		
Taxe foncière non bâties (TFNB)		48,96		
Taxe d'habitation (TH)		17,98		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	9 116 839		

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			30 374	0	40 358	1 963 156	2 033 888

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	À PAU	Le 15 MARS 2023	Le	Pour la Commune,
9 389 960		2 033 888		11 423 848				

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES



Le 4 avril 2023

COMMUNE : **129 BILLERE**
 ARRONDISSEMENT : **64 PAU**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE LESCAR**

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le : 064-216401299-20230403-2023_04_07-DE

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :			
a. Pour les habitations de condition modeste	8 635		
b. Pour les habitations à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0		
c. Pour les habitations de longue durée (logem. sociaux)	21 556		
d. Locaux industriels	0		
Taxe foncière non bâtie	183		
Taxe d'habitation :			
a. Dotation pour perte de THLV			
b. Dotation pour Mayotte			
Cotisation foncière des entreprises :			
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire			>>>
b. Base minimum			
c. Locaux industriels			
d. Autres allocations			

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :			
a. Par le conseil municipal			
b. Par la loi			
Taxe foncière non bâtie :			
a. Par le conseil municipal			
b. Par la loi (terres agricoles)			
c. Par la loi (autres)			
Cotisation foncière des entreprises			
a. Par le conseil municipal			
b. Par la loi			
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION			
a. Hors résid. principales et log. vacants			1 242 645
b. Logements vacants soumis à la THLV			289 362

3. PRODUITS DES IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :		
a. Fraction de TVA nationale (%)		
b. TVA prévisionnelle		
c. Coefficient correcteur		1,244337

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	36,28	32,66	95,70	4,00000	91,70
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	41,37	126,10	3,28000	122,82
Taxe d'habitation (TH)	22,98	24,97	62,43	8,74000	53,69
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>	>>>
>>>	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

32,63

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 064-216401299-20230403-2023_04_07-DE